

FICHE INSCRIPTION EPREUVES DE SELECTION EN IFSI**ACCES A LA FORMATION PARCOURS SPECIFIQUE 420 heures**

INFORMATIONS CNIL : Les informations mentionnées dans ce document feront l'objet d'un traitement automatisé. Conformément à l'article 27 de la loi n°78 du 6 Janvier 1978, chaque candidat bénéficie du droit d'accès au fichier informatique établi par le C.R.I.H pour les informations le concernant.

Les résultats peuvent être diffusés sur les sites des instituts.

La réglementation vous autorise à vous opposer à ce que votre nom apparaisse.

Si vous n'autorisez pas la publication de votre nom dans le cadre de la diffusion des résultats, seul votre numéro de candidat sera inscrit.

Affichage autorisé

Affichage non autorisé

Signature :

En application à l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat d'infirmier, vous êtes invité à formuler 2 choix :

IFSI du choix n°1 :

IFSI du choix n°2 (facultatif) :

INSCRIPTION 2026

FPC Accès à la formation Parcours Spécifique
RESERVE A L'ADMINISTRATION

PHOTO

Date réception dossier : / / / / / / / / / / / /

N° Candidat :

IFSI PORTEUR : 19 – IFSI SAINTE MARIE

Code IFSI n°1 :

Code IFSI n°2 :

Pièces déposées :

- 1 photo d'identité récente
- 2 enveloppes autocollantes affranchies au tarif en vigueur- Format C5 (½ A4)
- 1 enveloppe format A4 affranchie pour 100g libellée à vos nom et adresse
- Copie de votre pièce d'identité certifiée conforme à l'originale par vous-même (sauf permis de conduire)
- Droits d'inscription (140 €) :
 - Chèque libellé à l'ordre de l'IFSI SAINTE MARIE
- Demande d'aménagement d'épreuves pour candidat en situation de handicap
(Imprimé de demande téléchargeable sur notre site internet)
- Copie D.E. Aide-Soignant
- Copie du relevé de carrière ou justificatifs 3 ans d'expérience professionnelle
- Copie(s) attestation(s) employeurs)
- Copie attestation FGSU
- Engagement écrit d'inscription au parcours spécifique (annexe jointe)
- Curriculum vitae
- Lettre de motivation

Je me positionne et je coche

Candidats répondant aux critères de l'arrêté du 3 juillet 2023 et de l'instruction du 02/08/2023

* Toutes les copies doivent être « certifiée conforme à l'originale » par vous-même

En cas de réussite aux épreuves de sélection FPC spécifique mais de non admission au parcours spécifique à l'issue de l'entretien de positionnement, je souhaite garder le bénéfice de cette sélection et être classé en report sur 2027/2028 dans la liste des admis parcours classique (admission en 1^{ère} année) dans un des 2 instituts mentionnés ci-dessus oui non

Je demande mon inscription

- Les droits d'inscription demeurent acquis à l'Institut et ne seront pas remboursés quelle que soit la cause d'empêchement éventuel à concourir, ou en cas de dossier incomplet. En cas d'annulation ou de report de l'épreuve, aucun dédommagement ne sera appliqué.
- Le candidat recevra sa convocation et ses résultats par mail et est tenu d'en accuser réception ; un courrier simple lui sera également adressé.
- Le candidat est tenu de passer les épreuves au lieu indiqué sur la convocation et ne sera pas acceptée dans un autre centre. Le candidat qui n'a pas reçu sa convocation doit impérativement contacter l'institut où il s'est inscrit en amont des épreuves.

« J'atteste avoir pris connaissance du règlement du regroupement et de celui de l'IFSI SAINTE MARIE (consultable sur le site internet de l'institut <https://ifsisaintemarie.ahsm.fr/> ou à l'institut, et m'engage à les respecter. »

« Je soussigné atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document. »

Fait à..... le

Signature :

CONSTITUTION DU DOSSIER

Arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'État d'infirmier
Arrêté du 3 juillet 2023 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier
Instruction N° DGOS/RH1/2023/129 du 2 août 2023 relative à la mise en place d'un parcours spécifique d'accès en 2ème année de formation en soins infirmiers pour les aides-soignants.

Année 2026

GCS NICE - SOPHIA ANTIPOlis

IFSI porteur SAINTE MARIE

Le dossier d'inscription complet doit être parvenu à l'IFSI porteur au plus tard le

Vendredi 30 janvier 2026

(A 23h59 cachet de la poste faisant foi)

POUR TOUS LES CANDIDATS, fournir :

- **La fiche d'inscription fournie par l'IFSI porteur, dûment remplie ;**
- **1 photo d'identité, nom et prénom indiqués au verso (à coller sur la fiche d'inscription) ;**
- **La photocopie recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité (sauf permis de conduire) comportant la mention « *J'atteste la conformité à l'original de la présente copie* », datée et signée**
- **2 enveloppes autocollantes libellées à votre nom, prénom et adresse - format C5 : 162x229 mn (½ A4) affranchies au tarif en vigueur**
- **1 enveloppe libellée à votre nom, prénom et adresse - format A4 affranchie au tarif en vigueur pour 100g**
- **Les droits d'inscription : lors du dépôt du dossier, les candidats doivent s'acquitter du montant des droits d'inscription aux épreuves de sélection qui s'élève à **140 Euros**, payable par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre de **IFSI SAINTE MARIE** (en précisant au dos : vos nom, prénom) ;**
- **Copie D.E. Aide-Soignant certifié conforme à l'original**
- **Copie du relevé de carrière ou tout autre justificatif attestant de 3 ans d'expérience professionnelle**
- **Copie(s) attestation(s) employeur(s)**
- **Copie attestation FGSU**
- **Engagement écrit d'inscription au parcours spécifique (annexe jointe)**
- **Un Curriculum vitae**
- **Une lettre de motivation**
- **Si vous êtes bénéficiaire d'un aménagement 1/3 Temps : joindre à votre dossier d'inscription le dossier de demande dûment complété.**
(imprimé de demande à télécharger sur notre site internet : <https://ifsisaintemarie.ahsm.fr/>)

Les éléments en gras sont à fournir impérativement.



TOUT DOSSIER INCOMPLET OU RENDU HORS DÉLAI SERA REJETÉ
AUCUN DOSSIER NE SERA RESTITUÉ

DATES IMPORTANTES

- Dates des épreuves écrites : **Vendredi 6 février 2026 à 14h**
Date des épreuves orales : **Du 11 au 25 février 2026 inclus**
Résultats d'admission FPC : **Vendredi 27 février à 11h00**
Entretiens de positionnement : **du 4 au 17 mars 2026**

Résultats d'admission en parcours spécifique : Jeudi 19 mars 2026 à 15h

Date début de formation Parcours spécifique 420 heures : Lundi 30 mars 2026